Genève

Monsieur Vincent Scalet vincent.scalet@etat.ge.ch



Soutien à la relève (associations)									
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?						
Soutien financier à des projets de la relève cantonaux	Centres cantonaux de la relève	Montant du financement des collectivités publiques variable en fonction du projet	Reconnaissance officielle de la fédération du projet cantonal présenté						

Désignation	Nature du soutien	Durée du	Demandeur	Délai de dé-	Destinataire	Instance	Critères	Remarques	Moyens annuels	Règlements /	Informations
a confination	Montant accordé	soutien	Demanaca.	pôt	Destinatan e	décisionnelle	G. Ne. es	nemarques	Origine	Bases légales	in or mations
Fonds du sport - Promotion de la relève et sport d'élite	Montant forfaitaire selon le niveau de l'athlète pour les dépenses en lien avec le sport. Entre CHF 1'000 et 12'000 Contribution complémentaire entre CHF 1'000 et 3'000 CHF 3'000 et 5'000	Annuel, renouvelable	Sportif lui- même ou son représentant lé- gal avec le préa- vis du club et/ou de l'asso- ciation canto- nale	Fin février de chaque année	Fonds du sport 4, ch. de Conches 1231 Conches	Le Conseil d'Etat sur proposition de la commission canto- nale d'aide au sport	1) Etre domicilié dans le canton de Genève et/ou membre d'une association sportive genevoise. 2) Etre en possession d'une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale avec recommandation de son association cantonale. 3) Etre en possession d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze, ou élite. Contribution complémentaire sur présentation de l'attestation de subside d'assurance maladie.		Fonds du sport	Règlement sur l'aide au sport Di- rective pour l'attri- bution d'un soutien financier	https://fondsdus- port.ch/accueil/soutiens
Office cantonal de la culture et du sport - Soutien au sport d'élite indivi- duelle Programme Team Genève	Soutien financier pour couvrir une partie des dépenses telles que: frais de déplacement, frais de matériel ou équi- pement, frais pour soins spéciaux. 8'000 par athlète	Annuel, renouvelable	Sélection auto- matique dans le programme si l'athlète répond aux critères		Office cantonal de la culture et du sport 4, ch. de Conches 1231 Conches	Le Conseil d'Etat	1) Etre genevois ou domicilié dans le canton de Genève depuis 3 ans ou membre d'un club genevois depuis 3 ans. 2) Etre en possession d'une Swiss Olympic Card Or, Argent, Bronze ou Elite (uniquement pour le sport handicap) 3) Représenter la Suisse lors des compétitions internationales. 4) Avoir un besoin financier avéré lié à l'activité sportive.		Fonds du sport	Soutien aux athlètes d'élite du programme Team Genève - Condi- tions d'octroi	Soutien au sport d'élit individuelle ge.ch
Office cantonal de la culture et du sport - Soutien au sport d'élite indivi- duelle hors Team Genève	Soutien financier pour couvrir une partie des dépenses lors d'une participation à une compétition sportive internationale et unique ou l'organisation d'un projet ou camp d'entraînement spécifique.	Annuel	Sportif lui- même sur dé- pôt d'un dossier de projet		Office cantonal de la culture et du sport 4, ch. de Conches 1231 Conches	Le Conseiller d'Etat	Etre genevois ou domicilié dans le canton de Genève depuis 3 ans. Pratiquer une discipline ne recevant pas de Swiss Olympic Card		Canton de Genève	Soutien aux athlètes d'élite de sport individuel Conditions d'octroi	Soutien au sport d'élit individuelle ge.ch

Service écoles et	Enseignement pri-	Annuel,	Sportif lui-	Fin février de	Enseignement pri-	Service écoles et	1) En priorité: Swiss Olympic Talent Card	Budget de l'Etat	https://www.ge.ch/sport-
sport, art, citoyen-	maire: possibilité	renouvelable	même ou son	chaque année	maire	sport, art, citoyen-	régionales ou nationales.		<u>art-etudes</u>
neté(SESAC)	d'aménagements de		représentant lé-		Service écoles et	neté(SESAC)			
	l'horaire scolaire.		gal avec le préa-		sport, art, citoyen-		2) Pratiquer une discipline sportive re-		
			vis du club		neté(SESAC)		connue par Swiss Olympic ou J+S.		
	Secondaire I scola-		et/ou de l'asso-						
	rité obligatoire:		ciation. Pour les		Secondaire I:		3) Satisfaire aux critères établis par le		
	classes spécifiques		disciplines au		Service écoles et		SESAC en collaboration avec les asso-		
	pour les jeunes ta-		bénéfice d'un		sport, art, citoyen-		ciations sportives.		
	lents.		centre cantonal		neté(SESAC)				
			de la relève, la						
	Secondaire II posto-		demande		Secondaire II:				
	bligatoire:		émane de la		Service écoles et				
	classes spécifiques		structure spor-		sport, art, citoyen-				
	pour les jeunes ta-		tive.		neté(SESAC)				
	lents ou aménage-								
	ment individualisé								
	des horaires sco-								
	laires en fonction du								
	programme des en- traînements et des								
	compétitions.								